

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE**

87510

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

DELIBERATION N° 68-2022

Votée le 17 décembre 2022

TARIFS 2023

**LOCATION DU GYMNASE A
DES ASSOCIATIONS OU
CLUBS EXTERIEURS**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivants pour les futures locations du Gymnase à des associations ou des clubs extérieurs à notre commune à compter du 01 janvier 2023:

Formules	TARIFS Janvier 2021	TARIFS Janvier 2022	TARIFS Janvier 2023
Créneau de 1 h 30	-	-	-
Créneau de 1 h 00	35,00 €	35,00 €	40,00€
Demi-Journée (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 19h00)	155,00 €	155,00 €	160,00€
Journée entière (8h00 à 19h00)	255,00 €	255,00 €	260,00€
Week-end Court (Samedi à partir de 13h au Dimanche jusqu'à 19h)	355,00 €	355,00 €	360,00€
Week-end Long (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	455,00 €	455,00 €	460,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

SLO

ID : 067-218714301-20221217-682022-DE

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022
LE MAIRE,

SERGE ROUX



COMMUNE DE
SAINT-GENCE 87510

DELIBERATION N° 67-2022

Votée le 17 décembre 2022

TARIFS 2023
SALLE POLYVALENTE

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour l'année 2023 :

PERSONNE DE LA COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	140,00 euros		
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	325,00 euros	1,20€ par personne	25 €
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	375,00 euros		

PERSONNE HORS COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	210.00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	560.00 euros		
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	640.00 euros		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de mettre en place la nouvelle tarification telle qu'elle vient de lui être présentée, à compter du 1er janvier 2023.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE:

SERGE ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 087-218714301-20221217-872022-DE

**COMMUNE DE
SAINT-GENOE
87510**

DELIBERATION N°69-2022

Votée le 17 décembre 2022

**REMBOURSEMENT
ACOMPTE RESERVATION
SALLE POLYVALENTE**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genoe, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en date du 8 décembre 2022 de Mme RAMPNOUX Tatiana pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente.

M. le Maire expose le remboursement à effectuer:

NOM - Prénom	Date de Réservation	Montant de l'Acompte
RAMPNOUX Tatiana	17 au 18 décembre 2022	100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : de rembourser l'acompte énuméré ci-dessus.

**Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :**

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 087-218714301-20221217-692022-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENOE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE,

SERGE ROUX

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

DELIBERATION N° 70-2022

Votée le 17 décembre 2022

**DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

M. le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Principal de la Commune, suivant le tableau annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la Décision Modificative N°3 du Budget Principal.

**Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :**

Publication ou notification faite le :

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 087-218714301-20221217-702022-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE,

SERGE ROUX

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-GENCE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 70-2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Article	Libellé
		6419	Remboursement sur réimputation du personnel
			TOTAL CHAPITRE 013
	TOTAL CHAPITRE	722	Travaux en régle
	TOTAL CHAPITRE		TOTAL CHAPITRE 042
	TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL
	0,00		4300,00
			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Libellé	Article	Libellé
2313	Innovations corporelles en cours / Constructions		
	TOTAL CHAPITRE 23		
2313	Travaux en régle - Constructions		
	TOTAL CHAPITRE 040		
	TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL
	4 300,00		0,00
			0,00

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
le :
Publication ou modification faites le :

POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022

Le Maire

Serge ROUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENCHE
87510**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

DELIBERATION N°71-2022

Votée le 17 décembre 2022

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE
CLASSE A TEMPS COMPLET
ET
SUPPRESSION SIMULTANÉE D'UN
POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
A TEMPS COMPLET**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

Vu la délibération n°10-2015 en date du 13 février 2015 relative au Taux de promotion pour les avancements de grade;

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2023 et la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2023 et la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

ARTICLE 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE,


SERGE ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 087-218714301-20221217-712022-DE

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

DELIBERATION N°72-2022

Votée le 17 décembre 2022

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statut particulier des cadre et emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 18 avril 2022, suite à une suppression de poste intervenue depuis le 1^{er} janvier 2023, comme suit :

GRADE	Effectifs au 18/04/2022	Variation	Effectifs au 01/01/2023	TNC
Rédacteur Principal de 2ème Classe	1		1	0
Adjoint Administratif de 1ère Classe	3		3	3
Adjoint Administratif de 2ème Classe	0		0	0
Adjoint Administratif	1		1	0

Agent de Maîtrise Principal	2		2	0
Agent de Maîtrise	1		1	0
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe	0	+1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe	3	-1	2	0
Adjoint Technique	6		6	1
ATSEM Principal de 2^{ème} Classe	0		0	0
ATSEM Principal de 1^{ère} Classe	3		3	0
Contrat Parcours Emploi Compétence	1		1	1
TOTAL	21		21	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :

Publication ou notification faite le :

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE,


SERGE ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2022
Reçu en préfecture le 17/12/2022
Publié le 
ID : 087-218714301-20221217-722022-DE

**COMMUNE DE
SAINT-GENCE
87510**

DELIBERATION N°73-2022

Votée le 17 décembre 2022

**MOTION D'URGENCE
RELATIVE AU
DESENCLAVEMENT
FERROVIAIRE DU
TERRITOIRE
HAUT-VIENNOIS**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gence, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion d'urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Gence,

Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3h00 et du matériel roulant performant;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ; fines en danger sur notre territoire;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent);

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6h00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter cette motion d'urgence.

**Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :**

Publication ou notification faite le :

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENCE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE,



SERGE ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

SLO

ID : 087-218714301-20221217-732022-DE

**COMMUNE DE
SAINT-GENOE
87510**

DELIBERATION N°74-2022

Votée le 17 décembre 2022

**REMBOURSEMENT
ACOMPTE RESERVATION
SALLE POLYVALENTE**

Nombre de Conseillers

Membres : 17

Présents : 15

Représenté : 2

Votants : 17

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genoe, dûment convoqué (le 12 décembre 2022), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge

ROUX, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, Mme CHARLEUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES :

Mme Floriane CLOUX par M. Serge ROUX

Mme Cécile FOUGERAS par M. Lionel GUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Véronique BARINOTTO

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en date du 16 décembre 2022 de Mme BOUSSIF Anissa pour l'annulation de la réservation de la salle polyvalente.

M. le Maire expose le remboursement à effectuer:

NOM - Prénom	Date de Réservation	Montant de l'Acompte
BOUSSIF Anissa	23 au 25 juin 2023	100.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : de rembourser l'acompte énuméré ci-dessus.

**Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le :**

Publication ou notification faite le :

**POUR EXTRAIT CONFORME
A SAINT-GENOE, le 17 DECEMBRE 2022**

LE MAIRE

SERGE ROUX

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 087-218714301-20221217-742022-DE

